

Sa mère

3 floréal an 12

Au citoyen Jeanson

23 Avril 1804

Visiteur à la douane

A Anvers

Mde Hebray s'est chargé, Mon cher fils de vous donner des nouvelles de la santé de votre père, il est toujours dans le même état, nous espérons qu'il ira encore quelques tems, mais pour un parfait retablissement nous n'osons nous en flatter, on nous a conseillé de nous précautionner en cas d'événements et à cet effet nous vous prions de faire faire une procuration qui nous mettent à l'abri des scellés ou laisse le en blanc du moins, je crois que c'est l'usage.

Nous allons faire émanciper Auguste, le père vivant et déclarant au juge de paix qu'il consent à émanciper son fils, on fait une assemblée de parents et amis, on lui nommera un curateur, je suis tout naturellement tutrice, il enverra aussi une procuration, et alors nous éviterons les scellés, et les choses iront comme elles sont jusqu'à sa majorité, du moins voilà le conseil qu'on donne, et ce qu'on vient de faire dans une autre famille .

Priez Dieu mon cher fils qu'il rende la santé à votre ~~malheureux~~ ~~père~~ malheureux père, nous ne négligeons aucun soins, il y aura dimanche un mois qu'il ne quitte le lit que pour se changer, il a 2 vossicatoire(?) au cautere(?), il mange très peu, on pourrait dire pas du tout, il prend du bouillon et boit de l'eau et du vin, vous voyez combien je suis accablé de le voir dans une

pareille position. Depuis dix ans, la vie pour nous a été un vrai supplice, et je ne suis pas au bout de mes peines.

Adieu mon fils, je vous embrasse de tout mon coeur. Ne tardez pas à envoyer cette procuration, on ne sait ~~pas~~ ce qui peut arriver. Il y a cependant aujourd'hui un mieux marqué.